



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES, section langues kanak : nengone, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Suzie BEARUNE
Maîtresse de conférences des universités

Académie de la NOUVELLE CALEDONIE

Secrétaire générale

Mme Lara HAYE
Professeure certifiée

Académie de la NOUVELLE CALEDONIE

Membres du jury

M. Eddy BANARE
Personne à compétences particulières

Académie de la NOUVELLE CALEDONIE

M. Eddie Wayuone WADRAWANE
Personne à compétences particulières

Académie de la NOUVELLE CALEDONIE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 07 décembre 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU